

AUTORISATION DE DISTRIBUTION ET D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS PRESCRITS

- Le personnel de l'école ne pourra distribuer et administrer de médicaments **prescrits** à l'élève que si le titulaire de l'autorité parentale complète et signe le présent formulaire.
- La distribution et l'administration de médicaments ne comportent aucune obligation pour le personnel de l'école de poser un diagnostic ou de rédiger des observations ou un rapport.
- Par la signature du présent formulaire, le parent ou le titulaire de l'autorité parentale dégage les personnes qui distribuent et administrent le médicament à l'enfant de toute responsabilité.
- Le médicament doit être apporté dans son **contenant d'origine** et être bien identifié. Le contenant doit porter l'**étiquette originale** de la pharmacie où doivent figurer le nom de l'enfant, le nom du médecin, le nom du médicament, la date d'expiration, la posologie et la durée du traitement.
- Si l'enfant a besoin d'EPIPEN, veuillez compléter le formulaire approprié.

AUTORISATION DE DISTRIBUER ET D'ADMINISTRER UN MÉDICAMENT PRESCRIT

J'autorise les membres du personnel de l'école à distribuer et administrer le médicament suivant à mon enfant, selon la posologie indiquée :

Prénom et nom de l'enfant :

Classe :

Nom du médicament :

Date de début du traitement :

Date de fin :

Posologie (dose et fréquence) :

Moment de l'administration (ex : au repas, heure), si au besoin préciser à quel moment le donner :

Voie de distribution (inhalation (pompe), orale, peau) :

Le médicament doit-il être réfrigéré ? Oui Non

Effets secondaires importants attendus :

Signature du titulaire de l'autorité parentale :

Lien avec l'enfant :

Date :

No de tél. en cas d'urgence :